



Luxembourg, le 27 NOV. 2017

**Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec
le Parlement**

**Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 Luxembourg**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N° 3395 du 26 octobre 2017 des honorables députés Messieurs Max Hahn et Claude Lamberty, concernant les accidents de la route impliquant des piétons, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

François Bausch

**Ministre du Développement durable
et des Infrastructures**

**Réponse de Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures
François BAUSCH à la question parlementaire n° 3395 du 26 octobre 2017 de Messieurs
les Députés Claude LAMBERTY et Max HAHN**

Par leur question parlementaire les honorables Députés s'enquièreent sur les accidents routiers impliquant des piétons, et plus particulièrement sur les statistiques et les actions en la matière.

Au premier semestre 2017, un piéton est décédé dans le cadre d'une collision, survenue sur un passage pour piétons du parking d'un supermarché à Howald. La collision en question est toujours en cours d'instruction pour en déterminer les circonstances exactes. Ci-dessous les six derniers bilans des piétons tués et blessés graves :

	Tués/total	Piétons tués	Blessés graves/total	Piétons blessés graves
2011	33	6	317	53
2012	34	6	339	64
2013	45	5	316	38
2014	35	3	245	35
2015	36	7	319	52
2016	32	8	249	48

En analysant les circonstances des différentes collisions entre un véhicule et un piéton survenues, nombreuses sont celles qui se sont produites dans l'obscurité.

Force est de constater qu'en automne et en hiver, lorsque les conditions météorologiques et la visibilité sont mauvaises, les usagers vulnérables, et notamment les piétons, sont particulièrement exposés aux risques d'accident, alors qu'ils risquent de ne pas être vus ou d'être vus trop tard par les automobilistes. Dans l'obscurité, l'automobiliste n'aperçoit un piéton vêtu de vêtements foncés qu'à une distance de 25 mètres. La pluie et le brouillard diminuent encore plus cette visibilité. Un piéton muni d'accessoires réfléchissants par contre sera perceptible à une distance de 140 mètres ce qui diminue significativement le risque de collision.

C'est pourquoi le ministère du Développement durable et des Infrastructures, ensemble avec la Sécurité Routière et la Police Grand-Ducale, a relancé dans le cadre de la Journée de la sécurité routière le dimanche 22 octobre 2017 la campagne « *Gitt siichtbar* ». Ainsi, pour sensibiliser et encourager le grand public, à côté de flyers qui indiquent des recommandations, des brassards réfléchissants sont distribués. Cette campagne avait déjà été lancée en 2010, 2013 et 2016.

Il résulte également des analyses effectuées qu'une majorité des collisions impliquant un piéton se produisent en agglomération et dans un tiers des cas sur un passage pour piétons. Devant cette toile de fond, un groupe de travail de la Commission de circulation de l'Etat, ensemble avec La Sécurité Routière, en concertation avec l'Association nationale des victimes de la route (AVR), le Syvicol, la Ville de Luxembourg, la Ville d'Esch/Alzette, l'Administration des Ponts & Chaussées et le Centre de Formation pour Conducteurs, a élaboré une brochure « sécurisation des passages pour piétons en agglomération », dont l'objectif est de renforcer la sécurité des piétons par l'élaboration de recommandations pour l'aménagement et la sécurisation des passages piétons en agglomération. Elle est destinée aux communes, gestionnaires du trafic et aux bureaux d'études.

La Commission de circulation de l'Etat a également élaboré un guide sur l'aménagement d'infrastructures sur la voirie hors agglomération en étroite collaboration avec la Sécurité Routière asbl, l'Association nationale des victimes de la route (AVR), l'Administration des Ponts & Chaussées, la Police grand-ducale, le Centre de Formation pour Conducteurs, le Syvicol, ainsi que les Villes de Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette. Le guide en question a pour but de contribuer à une sécurisation maximale des endroits où se croisent les automobilistes et les piétons et cyclistes : aux passages pour piétons, passages pour cyclistes et arrêts d'autobus. Dans ce sens, le guide recueille les aspects techniques des signalisations ainsi que des aménagements de la voie publique et s'adresse aux administrations communales, aux planificateurs et aux experts qui les épaulent, ainsi qu'aux instances étatiques dans le cadre de la mise en place de nouvelles infrastructures en dehors des agglomérations.

Ensuite il convient encore de souligner que le Ministère du Développement durable et des Infrastructures soutient la réalisation de zones à trafic apaisé qui visent entre autres à lutter contre l'insécurité routière sur le plan local. Ainsi, beaucoup de communes ont opté pour la mise en place de zones 30km/h. Les zones résidentielles et les zones de rencontre apparaissent de plus en plus dans le cadre de projets d'aménagement de nouveaux quartiers, ainsi que dans le cadre de projets de réaménagement de centres d'agglomération.

A relever dans ce contexte que l'abaissement de la limitation de vitesse de 50km/h à 30km/h ou à 20km/h permet de réduire sensiblement la distance d'arrêt des véhicules en cas de freinage d'urgence.

Finalement il convient d'attirer l'attention des honorables députés au plan d'action « sécurité routière » 2014-2018, qui a fait l'objet du débat de consultation sur « *Vision Zéro – Comment combattre l'insécurité routière durablement ?* » lors de la séance plénière de la Chambre des députés en date du 16 juin 2015. En effet, ledit plan d'action identifie les défis auxquels se heurtent actuellement les efforts d'amélioration de la sécurité routière et définit les mesures à mettre en œuvre par les acteurs nationaux pour relever ces défis. Parmi ces mesures figurent les mesures dont question ci-dessus.